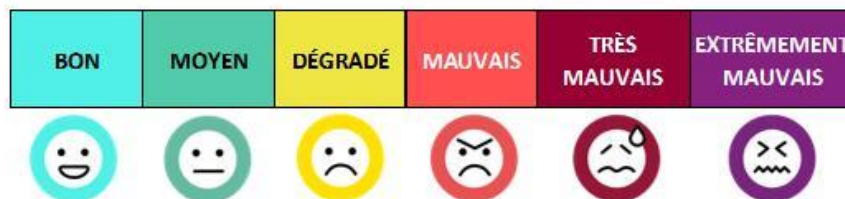


RAPPORT TRIMESTRIEL n°1 JANVIER-MARS 2021

La réglementation applicable à la surveillance de la qualité de l'air ambiant impose qu'il soit communiqué au public, tous les trois mois, les concentrations mesurées pour les métaux lourds, le benzène et le benzo [a] pyrène. Conformément à l'arrêté ministériel du 10/07/2020, l'ancien indice chiffré ATMO variant de 1 (indice très bon) à 10 (indice très mauvais), a été remplacé à partir du 01/01/2021 par un nouvel indice non chiffré suivant six qualificatifs.



Pour information, un bref état des lieux de la qualité de l'air sur cette période est également présenté ci-dessous.

Particules fines PM10

Le premier trimestre de cette année a été marqué par une qualité de l'air mitigée. Globalement bonne à moyenne en Janvier, ainsi que la première quinzaine de Février et au mois de Mars, mais très mauvaise à extrêmement mauvaise la dernière semaine de Février.

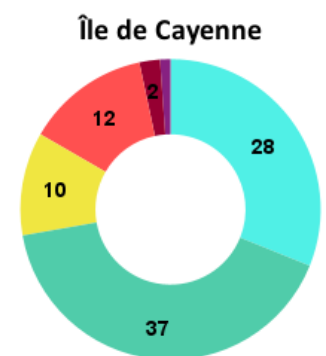
Les concentrations moyennes sur l'île de Cayenne et Kourou sur les trois derniers mois sont représentées dans le tableau ci-dessous, celles-ci correspondent à un indice ATMO de qualité de l'air moyen.

	Cayenne	Matoury	Kourou
Moyenne journalière en $\mu\text{g}/\text{m}^3$	33,8	34,1	36,4
Maximum journalier observé ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	215,5	221,8	261,5

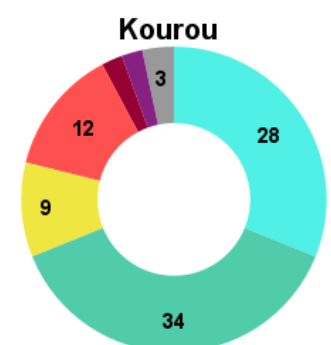
La réglementation définit 2 seuils de dépassements pour les particules fines PM10 :

- Le **Seuil d'information et de recommandation (SIR)** pour des moyennes journalières supérieures à $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$.
- Le **seuil d'alerte (SA)** pour des moyennes journalières supérieures à $80 \mu\text{g}/\text{m}^3$. Un seuil est dépassé dès lors qu'une seule de nos trois stations est en dépassement.

Durant la 4ème semaine de Février, un épisode de pollution aux particules fines a eu lieu. Ce dernier a duré 9 jours et fut très important les 5 premiers jours, dépassant le SA sur les 3 stations, avec une concentration moyenne journalière maximale de $261,5 \mu\text{g}/\text{m}^3$, enregistrée le 21 février par la station de Kourou (soit plus de 3 fois le seuil d'alerte). Cet important épisode de pollution particulaire a été causé par les brumes de sable provenant du Sahara.



Répartition des indices de la qualité de l'air en nombre de jours (gris: indice indisponible)



A partir du 26 février, les concentrations ont diminué en dessous du SA mais le SIR a été dépassé sur les 3 stations lors des 4 jours suivants, jusqu'au 2 Mars où la qualité de l'air s'est nettement améliorée (indice Atmo bon à moyen). D'autres dépassements du SIR ont été enregistré tout au long de ce trimestre. Leur nombre sur les 3 stations est représenté dans le tableau suivant :

	Cayenne	Matoury	Kourou
Dépassement du SIR (jours)	10	8	10
Dépassement du SA (jours)	4	4	6

Episodes de pollution au particules fines constatés ce trimestre :



Niveau d'information et de recommandation

Île de Cayenne : 27/01, 31/01, 01/02, 23/02, 25/02, 26/02, 27/02, 28/02, 07/03, 09/03, 24/03.

Kourou : 26/01, 27/01, 26/02, 27/02, 28/02, 01/03, 07/03, 09/03, 19/03, 24/03.



Niveau d'alerte

Île de Cayenne : 20/02, 21/02, 22/02, 24/02.

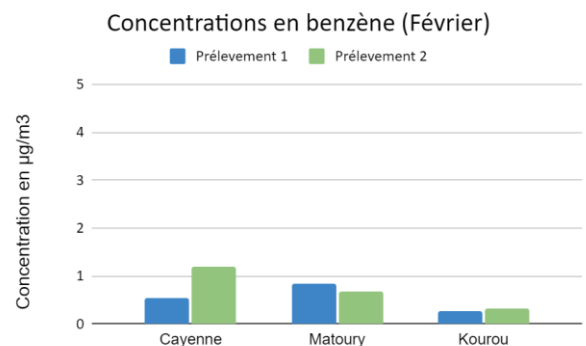
Kourou : 20/02, 21/02, 22/02, 23/02, 24/02, 25/02.

>> Benzène

La surveillance du benzène est réglementaire et impose une valeur limite de **5 µg/m³** en valeur annuelle.

Des prélèvements sont réalisés en ce sens tous les 3 mois, sur l'île de Cayenne et sur Kourou. L'utilisation de supports de prélèvements passifs permet un échantillonnage pendant 2 semaines.

Pour ce premier trimestre de l'année, deux prélèvements ont été réalisés sur chaque station durant le mois de Février. Les résultats sont présentés ci-contre.



Les concentrations en benzène observées suite à leur mesure sont largement inférieures à la valeur limite réglementaire.

>> Métaux lourds

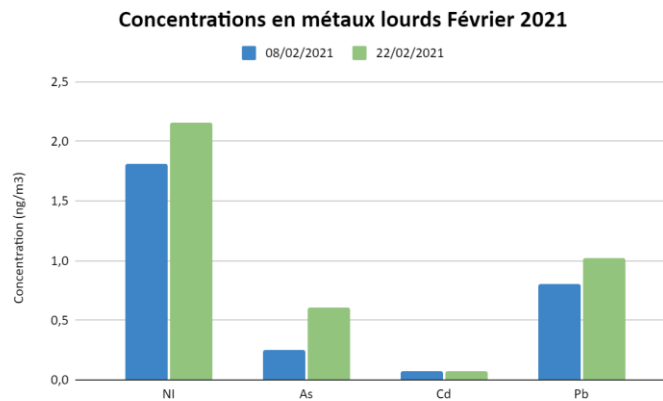
La surveillance des métaux lourds est également réglementaire.

Des prélèvements sont réalisés à l'aide d'un préleveur type Partisol, puis envoyés en laboratoire pour analyses. Ces prélèvements ont été réalisés dans la zone régionale et plus précisément sur la station « Brady » située à Kourou.

Les analyses ont mis en évidence les résultats suivants :

Rappel des valeurs cibles :

Arsenic	6 ng/m ³
Nickel	20 ng/m ³
Cadmium	5 ng/m ³
Plomb	500 ng/m ³



L'ensemble de ces résultats sont largement inférieurs aux valeurs règlementaires. Les valeurs cibles en métaux lourds sont également respectées dans la zone régionale.

➤ Benzo [a] pyrène

Comme pour les 3 précédents polluants, le benzo [a] pyrène ou B[a]P est également défini par le code de l'environnement comme polluant à surveiller de par sa dangerosité pour l'être humain. Ce composé a été classé comme cancérigène pour l'homme par le Centre International de Recherche sur le Cancer. La réglementation européenne définit une valeur cible de **1 ng/m³** en moyenne annuelle.

Pour mesurer les concentrations en B[a]P, on réalise tous les 3j un prélèvement sur filtres. Ces derniers sont envoyés par la suite au laboratoire pour l'analyse.

Pour ce premier trimestre, les prélèvements ont été réalisés dans la zone régionale à Kourou. Les résultats sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Concentrations en b[a]p (ng/ m³)	0,01	0,02
Nombre de jours (jours)	19	9

La concentration maximale en B[a]P mesurée est de 0,02 ng/m³, cette valeur est largement inférieure à la valeur cible fixée par la réglementation européenne.

Pour plus de renseignements sur le réseau de surveillance de la qualité de l'air en place et sur nos actions, consultez notre site internet : <https://atmo-guyane.org/>
Des rapports d'études sont disponibles à la rubrique « Publications ».



Le rapport d'étude de la répartition du dioxyde d'azote sur l'île de Cayenne en 2019 est disponible !